

**PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
500, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 17^e ÉTAGE
SALLE 17.304
MONTRÉAL (QUÉBEC)**

LE JEUDI 24 JANVIER 2008

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 12 juin 2008

Membres présents : M. Laurent McCutcheon, président

M^e Micheline Bélanger
M. Normand Bolduc
M^e Pierre Cloutier
M^e Suzie Ducheine
M^e Jacques Forgues
M. Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
M^e Luc Harvey
Mme Marie Élise Lebon
M. Antoine Roumi
M^e Andrée St-Georges

Sont absents : Mme Catherine Barrette
M^e Monique Corbeil
M^e Pauline Perron

M^e André Forget, secrétaire

Est aussi présente : M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 35.

M. Laurent McCutcheon, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Monsieur McCutcheon souligne la désignation de M^e Luc Harvey comme président de la Régie du logement. À ce titre, M^e Harvey est membre d'office du Conseil. Les membres le félicitent pour sa nomination.

1.1 Assermentation de M^e Luc Harvey

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur la justice administrative*, le président du Conseil reçoit le serment de M^e Luc Harvey, désigné président de la Régie du logement par le décret numéro 1139-2007 du 16 janvier 2008¹. Un exemplaire du document d'assermentation sera transmis à M^e Harvey.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M^e Micheline Bélanger, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 novembre 2007 et de la séance tenue par courrier électronique du 13 au 20 décembre 2007

3.1. Approbation des procès-verbaux des séances publiques

Au sujet du point 2 du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2007, M^e Harvey souligne l'importance d'une éventuelle discussion sur la portée des termes « manquement [...] à un devoir imposé par la présente loi [...] » qu'on retrouve notamment à l'article 8.2 de la *Loi sur la Régie du logement*², plus particulièrement eu égard à l'article 63 de cette loi, qui prévoit entre autres que *le régisseur apporte à chacun un secours équitable et impartial de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction*.

Par ailleurs, les corrections suivantes doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 14 novembre 2007 (les modifications étant ci-après soulignées) :

¹ (2008) 140 G.O. II, 331.

² L.R.Q., c. R-8.1.

- À la page 2, au point 2, le second paragraphe devrait se lire ainsi :

Il est convenu qu'une recherche devrait être effectuée sur cette question et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

- À la page 5, au second paragraphe, le mot « par » doit être remplacé par le mot « pas ».

Sur proposition de M^e Andrée St-Georges, dûment appuyée, il est résolu d'approuver tel que modifié le procès-verbal de la séance publique du 14 novembre 2007.

Sur proposition de M. Joseph Gabay, dûment appuyée, il est résolu d'approuver tel que rédigé le procès-verbal de la séance spéciale tenue par courrier électronique du 13 au 20 décembre 2007.

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 14 novembre 2007

L'adoption du procès verbal de la séance tenue à huis clos le 14 novembre 2007 a lieu à huis clos.

4. Sujets d'information

4.1 Stagiaire au Conseil

Monsieur Alex Morency, étudiant en techniques juridiques, s'est joint au personnel du Conseil à titre de stagiaire pour la période du 21 janvier au 7 mai 2008.

4.2 Budget du Conseil

Le budget alloué au Conseil pour l'exercice 2008-2009 est le même que celui de l'exercice précédent, soit 394,9 k\$. Aucun crédit n'a été octroyé pour l'indexation des dépenses de fonctionnement ou des salaires, qui devront être autofinancés.

Compte tenu de cette situation, les membres se demandent s'il y aurait lieu de tenir davantage de séances à Montréal, même si le siège du Conseil est à Québec. Une comparaison des coûts sera établie.

4.3 Renouvellement du mandat de M^e Andrée St-Georges

Le mandat de M^e Andrée St-Georges à titre de commissaire et de présidente de la Commission des relations du travail a été renouvelé le 21 novembre 2007 par l'adoption du décret numéro 1030-2007³.

4.4 Revue de presse

La revue de presse ainsi qu'une mise à jour du *Recueil des décisions et des rapports d'enquête des Comités d'enquête du Conseil de la magistrature du Québec - Volume 2*, sont distribuées aux membres.

5. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 22 janvier 2008, est distribué. Trente-neuf (39) nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil au cours de l'exercice 2007-2008. Les dossiers d'enquête actuellement actifs sont ceux portant les n^{os} 136, 273, 313, 329 et 341.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 306, 311, 330, 331, 334, 337 à 340, 345 à 348 et 357 à 359.

5.1 Constitution d'un comité d'enquête

La plainte du dossier n^o 341 a été déclarée recevable par le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes lors de sa dernière séance, le 14 novembre 2007. Au terme de la séance électronique tenue par le Conseil en décembre 2007, un Comité d'enquête chargé de faire enquête et de statuer sur cette plainte a été constitué. Les personnes ayant été nommées membres du Comité d'enquête sont les suivantes :

- M^e Micheline Bélanger, membre du Conseil et présidente du Comité;
- M. Joseph Gabay, membre du Conseil;
- M^e Jocelyn Barakatt, régisseur à la Régie du logement.

³ (2007) 139 G.O. II, 5707.

5.2 Suivi des dossiers d'enquête

➤ **Dossier n° 2003 QCCJA 136**

Présidente : M^e Hélène Gouin

Le 13 décembre 2007, le Comité d'enquête a rendu une décision par laquelle il rejetait la requête en récusation formulée par le procureur du commissaire. La décision du Comité a été distribuée aux membres du Conseil, pour leur information.

Le 18 janvier 2008, le Conseil a reçu signification d'une requête adressée à la Cour supérieure à l'encontre de cette décision du Comité. Cette requête est présentable le 25 février prochain.

➤ **Dossier n° 2006 QCCJA 273**

Présidente : M^e Andrée St-Georges

Le 15 novembre 2007, le juge Gilles Blanchet de la Cour supérieure rejetait la requête en révision judiciaire formulée par le procureur du commissaire à l'encontre de décisions interlocutoires rendues en cours d'instance par le Comité d'enquête. Une copie de cette décision a été transmise aux membres du Conseil, pour leur information.

La reprise de l'audience est fixée au 30 mai 2008.

➤ **Dossier n° 2007 QCCJA 313**

Président : M^e Pierre Cloutier

L'audience du Comité d'enquête est fixée au 14 mars 2008, à Drummondville.

➤ **Dossier n° 2007 QCCJA 329**

Présidente : M^e Pauline Perron

L'audience est fixée pour le 28 janvier 2008. Le Comité a toutefois été avisé informellement que la plaignante aurait l'intention de retirer sa plainte. Si tel est le cas, le Comité devra décider s'il est opportun ou non de poursuivre l'enquête.

➤ **Dossier n° 2007 QCCJA 341**

Présidente : M^e Micheline Bélanger

La divulgation de la preuve a eu lieu, et une date d'audience doit être fixée sous peu.

6. Séance à huis clos

Les discussions prévues au point 6 de l'ordre du jour sont reportées après la séance publique et se tiendront à huis clos.

7. Calendrier des séances

Les dates des prochaines séances du Conseil sont les suivantes :

11 mars 2008 PM, à Québec
12 juin 2008 PM, à Québec
24 septembre 2008 PM, à Montréal

Les séances du Conseil se tiendront en après-midi alors que le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes se réunira le même jour, en avant-midi.

AJOURNEMENT : 10 H 15 À 10 H 25

Les discussions à huis clos se tiennent de 10 h 25 à 12 h 30.

8. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 12 h 30.

Le président du Conseil,



Laurent McCutcheon